

ORIENTATION D'AMENAGEMENT

ZONE 1AU - Pointboeuf

SUPERFICIE 1AU : 5 745 m²

Principes d'organisation :

- Cette zone 1AU s'inscrit en lieu et place d'une zone 2NA du POS, laquelle est située au coeur de l'urbanisation existante de la zone U.
- Elle est desservie au Sud par un chemin carrossé réservé aux piétons et cycles, et reliant le chemin du Chevronnet à la R.D. 70.
- L'accès aux constructions se fera par une voie nouvelle reliant la voie communale n°102 par le nord. Un emplacement réservé est créé à cet effet.
- La partie Est de la zone devra être occupée par des espaces verts arborés, afin d'offrir un espace d'agrément de proximité.
- Cette zone 1AU est couverte par une trame (hachures) indiquant l'exigence d'un taux minimum de 20 % de logements locatifs aidés pour les nouveaux programmes de construction à usage d'habitat, comme le permet l'article L 123-2 d) du code de l'urbanisme.

